

CR FSU de la FSSSCT D du vendredi 7 avril 2023

Vendredi 7 avril 2023, s'est tenue la première réunion de la FSSSCTD (Formation Spéciale Santé et Sécurité, Conditions de Travail Départementale), qui depuis la mise en place de la Loi sur la Transformation de la Fonction publique de 2019, remplace les CHSCTD (Comité Hygiène et Sécurité, Santé et Conditions de travail).

Etaient présent.es les nouvelles.aux élu.es, suite aux élections professionnelles de décembre 2022 :1/2 FO, 1/2 CGT, 2/6 UNSA, 2/2 SNALC, 8/8 FSU

Présents administration : M Sieye (DASEN), Mme Chiardola (DAASEN), M Grévoul (SG), Mme Faure (div. Aff financières et logistique), Mme Suquet (Médecin de prévention du Var), Mme Deniaud (Médecin du travail coordinateur) Mme Bouabsa est excusée (conseillère de prévention du Var).

Le DASEN confirme qu'il présidera les FSSSCTD du Var, il souhaite être dans la continuité de ce qu'il se faisait en CHSCT. Nous le remercions.

Après lecture des déclarations liminaires de la FSU, de FO et de la CGT, et l'approbation des procès verbaux des dernières instances, nous avons évoqué le problème du collège des Pins d'Alep.

En effet ce collègue doit être reconstruit et les élèves et personnels délocalisé.es dans 3 autres collèges toulonnais (Ravel, Django Reinhardt et Genevoix).

Les élu.es dénoncent le fait que cette information ait été donnée en CA de l'établissement, sans concertation au préalable.

Le DASEN est conscient qu'il serait souhaitable de trouver un compromis avec la collectivité pour mettre en application le meilleur scenario possible car, pour l'instant, d'après le Conseil départemental, rien ne semble acté. La collectivité annonce être en difficulté par rapport à ce qui était prévu (réalisation d'un collège provisoire en attendant la reconstruction du collège des Pins d'Alep).

Nous avions contacté de notre côté le conseil départemental, et il en ressort de l'improvisation sur les scénarios, notamment en ce qui concerne la situation géographique des établissements d'accueils.

Notre demande d'avis sur la mise en place de la formation des membres de la FSSSCT avant les vacances d'été, prévue dans les textes, est votée et adoptée.

Sont abordées les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous avons procédé à l'élection du nouveau secrétaire de la FSSSCTD et de son suppléant. Ces deux fonctions reviennent à la FSU à l'unanimité et seront occupées par Christian PETIT et Dominique QUEYROULET.

Nous avons ensuite évoqué le fait de mettre en place un groupe de travail pour élaborer un protocole départemental pour mener une enquête en cas de suicide d'un personnel. Le DASEN a donné une suite favorable à notre demande.

Nous avons décidé la visite de l'école maternelle de ROUGIERS et du Collège COUSTEAU de LA GARDE.

Il est décidé des futures dates importantes à fixer par rapport à ces visites et à la prochaine instance de la FSSSCT :

- pour le collège Cousteau envoi du questionnaire au personnel le 11 avril pour un retour le 12 mai, la visite s'effectuera le 25 mai ;
- pour l'école maternelle de Rougiers envoi du questionnaire au personnel le 2 mai pour un retour le 15 mai, la visite s'effectuera le 2 juin.

En ce qui concerne la création du poste de directeur référent et la fiche de poste, nous avons dénoncé le grand nombre de missions notées sur cette fiche, et de fait, le peu de temps qui risquait d'être consacré au traitement des fiches SST.

Le DASEN nous a assuré que 50 % du temps serait consacré à la gestion des fiches SST. Il précise aussi que les candidatures sont ouvertes à tou.tes les directeur.rices d'école, il ne s'agit pas de désigner une personne d'ores et déjà pressentie. Le DASEN espère que cela va améliorer le suivi et reconnaît qu'à l'heure actuelle, les réponses apportées aux situations ne sont pas satisfaisantes.

Nous rappelons l'importance non seulement d'améliorer le suivi mais aussi de réaliser un travail de prévention par rapport à une synthèse de situations qui se reproduisent. Cela permettrait par exemple de mettre en place des protocoles de suivi.

Le DASEN a précisé ensuite, qu'entre 150 et 200 élèves ayant une double notification MDPH (c'est-à-dire possibilité d'une orientation en milieu protégé et une autre en milieu ordinaire) étaient en attente d'une place en IME ou ITEP et que cela générait bon nombre de fiches et de faits établissements avec des équipes enseignantes en grande difficulté. Nous faisons remarquer le stress que cela peut engendrer chez certains parents de voir leurs enfants dans une classe en présence d'un enfant violent ingérable, faute de place dans les établissements spécialisés.

Il s'engage à suivre ce dossier, déjà mis en place par son prédécesseur, qui avait contacté le préfet et l'ARS à ce sujet. Par exemple, si l'ARS ou les IME s'engageaient à prendre les 20 situations les plus critiques, cela soulagerait directement 20 établissements. Donc c'est une piste à suivre.

Nous voulons revenir ensuite sur certaines situations urgentes de fiches SST après avoir contacté le SG bien en amont de l'instance. Le SG n'avait de retours précis sur aucune de nos demandes. Devant ce constat, à notre demande, Le DASEN donne son accord pour que, sur l'ordre du jour, apparaissent quelques situations ciblées urgentes qui pourront être traitées en séance, en s'engageant à y apporter des réponses.

Nous avons ensuite validé les préconisations suite à la visite du Collège Villeneuve de Fréjus, qui seront adressées à l'établissement rapidement, comme le veut notre règlement.

Pas de retours sur les avis au niveau du lycée Langevin car l'administration a pris du retard sur l'envoi des préconisations, votées en CHSCT, à la cheffe d'établissement.

Nous avons demandé un éclaircissement sur l'enquête « qualité de l'air » dans les établissements. En effet, un bilan devait être fait dans tous les établissements du premier et du second degré avant le 1^{er} janvier 2023.

La Médecin coordinatrice du travail confirme tout cela en s'appuyant sur des documents du ministère de la santé et de la transition écologique. C'est une traduction pratique du texte. Cela commence par l'évaluation de la qualité de la ventilation (capacité d'aération, présence

de VMC). Peuvent être ensuite réalisés des dosages en fonctions des mesures obtenues, s'il se dégage un risque. Elle précise que cela pourrait être rajouté sur les DUERP des établissements.

Ce bilan doit être réalisé par les collectivités et le DASEN choisit alors de faire un état des lieux, dans un premier temps sur le second degré, dès la rentrée scolaire prochaine. Il pourra sensibiliser lors de la réunion de rentrée, les chefs d'établissements à cette problématique.

Nous en profitons pour demander au DASEN de rappeler les obligations réglementaires des chef.fes de services en ce qui concerne la mise en place d'une CHS, réunie trois fois par an, ce qui est prévu par le Code de l'éducation pour les établissements dispensant des formations technologiques ou professionnelles, et d'inciter les autres structures à en mettre une en place. Nous en sommes très loin.

Le DASEN s'y engage et invite même le secrétaire de la FSSSCT à venir assister à cette réunion de rentrée avec lui, car ce serait une bonne occasion pour faire connaître cette nouvelle instance. Invitation que nous acceptons bien entendu.

La séance est levée.

La prochaine FSSSCTD aura lieu le mardi 27 juin



SNUipp
F.S.U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
DU NIVEAU SUPÉRIEUR
PUBLIC

sn Upden -FSU



Sneppa



snes
SNESUPDEN

SNUipp
FSU

SNESUPDEN

SU

SNESUPDEN

Déclaration liminaire de la FSSCT Départementale du Var du vendredi 7 avril 2023

Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Var,

Mesdames, Messieurs les représentant-es de la FSSCT du Var,

La réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte social explosif : le rejet du projet de réforme des retraites est massif avec des mobilisations historiques depuis le mois de janvier. En usant du 49.3 pour faire passer son projet, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale.

La FSU dénonce, alors que les cortèges syndicaux se déroulent pacifiquement, la multiplication des répressions policières, des gardes à vues arbitraires, des perquisitions de domiciles injustifiées, comme celle de notre camarade des Alpes-Maritimes, coupable d'avoir perpétué une tradition niçoise carnavalesque, le Paillassou.

Les personnels de l'éducation, comme l'ensemble du monde du travail, rejettent le projet du gouvernement. Ils posent des questions de fond sur la reconnaissance, le sens et le contenu de leurs métiers, ils dénoncent aussi dans ce mouvement la dégradation des conditions de travail et de rémunération. Rien n'est prévu pour prendre en compte la pénibilité de nos métiers, ni nos années d'études. Aucun dispositif compensatoire pour la retraite des femmes alors que les écarts de pension entre ces dernières et les hommes restent importants. Le projet PACTE pour les enseignant.es ne fera qu'accentuer cet écart ainsi que l'épuisement des personnels démontré par une étude récente de la DEPP. C'est pourquoi la FSU a appelé, avec l'intersyndicale, à une nouvelle grande journée de mobilisation hier, 6 avril 2023.

Alors que cette situation confirme, si besoin en était, que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail sont un sujet majeur pour les personnels de l'Education Nationale, pour beaucoup épuisés : jamais leur temps et leur charge de travail n'ont été si élevés, avec des réformes qui n'ont fait que dégrader leurs conditions d'exercice. Et, paradoxalement, c'est le moment choisi par le gouvernement pour mettre fin aux CHSCT (suppression dénoncée par la FSU), et mettre en place les formations spécialisées FSSCT issues des CSA. La FSU veillera à ce que la mise en place de la formation spécialisée ne soit pas l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, en diminuant les prérogatives de leurs représentants.

Un premier constat s'impose dans notre académie et dans notre département : après les précédentes élections de 2018, la première instance du CHSCT avait eu lieu dès février ; la formation spécialisée du Var n'est installée qu'aujourd'hui, soit 4 mois après les élections. Celle de l'académie ne le sera que le 14 avril et celle des Alpes-Maritimes qu'après les vacances scolaires, en mai !

Cela montre bien la complexité de ces nouveaux fonctionnements que la FSU dénonce depuis la première déclaration sur l'abandon des CAPA et CHSCT. Cela confirme la volonté du gouvernement de minimiser les problématiques relevées ces dernières années par les CHSCT, les carences en ce qui concerne la santé des personnels et l'insuffisance des moyens sur le terrain.

Cependant, la FSU, forte de sa représentativité et de l'engagement de ses élu-es, non seulement se mobilisera pour exiger de conserver toutes les avancées obtenues au niveau des CHSCT, mais amplifiera ses exigences dans les formations spécialisées, tant l'urgence est prégnante au niveau de l'hygiène, de la santé physique et psychologique et des conditions de travail chez les personnels. Elle exigera que la formation spécialisée soit réunie autant que nécessaire sur les questions relevant de ses champs d'action.

- Dans le premier degré, si nous accueillons positivement le fait qu'un poste de directeur d'école, entièrement déchargé, soit mis en place pour la rentrée 2023, nous nous questionnons sur sa mise en œuvre et sa réelle efficacité. Le poste sera-t-il ouvert à candidatures ou est-il déjà réservé par avance ? Le nombre de fiches SST pour les enfants à besoins particuliers, révélant des équipes sous tension et en très grande souffrance, ne cesse d'augmenter, avec un traitement administratif très lourd, rendant difficile le suivi de situations pourtant urgentes. Aussi, M. l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons d'appuyer notre demande, auprès du Rectorat, de voir les fiches SST dématérialisées. Cette dématérialisation a été, à plusieurs reprises, promise, mais nous souhaitons qu'elle soit, maintenant, réellement mise en place, le plus rapidement possible. Nous réitérerons cette demande lors de la formation spécialisée académique du 14 avril 2023.
- En ce qui concerne nos collègues AESH, nous vous avions demandé, M. le Secrétaire Général, lors du CHSCTD du 13 septembre, de nous donner le nombre de démissions et le nombre de postes pourvus sur les 105 ETP « de réserve ». Pouvez-vous aujourd'hui nous communiquer ces chiffres ?
- Dans le second degré, la poursuite des réformes Blanquer et Grandjean-Macron, qui continuent à faire l'unanimité contre elles, ne fait que renforcer les sentiments de mépris et d'abandon chez les personnels, tout en dégradant de manière inadmissible leurs conditions de travail et celles des élèves. Pour la rentrée prochaine dans les collèges, même si nous sommes conscients, M. l'Inspecteur d'Académie, que vous avez essayé de limiter les suppressions de postes, il n'en reste pas moins que l'anticipation dans les établissements de la suppression de la Technologie en sixième, qui n'a toujours pas fait l'objet d'un décret mais d'une simple annonce dans la presse, a mis en difficulté les personnels confrontés à d'actuelles ou futures suppressions ou dégradations (compléments de service) de leurs postes. Quel accompagnement RH est prévu pour ces personnels qui ont subi cette annonce de plein fouet, avec des conséquences professionnelles et humaines importantes ? Dans les lycées professionnels, la crise est majeure dans le corps des PLP avec une perte de sens du métier, l'impossibilité de former correctement 1/3 de notre jeunesse, en raison de moyens disciplinaires en berne, de l'imposition de la mixité scolaires/apprentis au sein d'une même classe. Les expérimentations locales à travers le Conseil National pour la Refondation, afin de faire passer des propositions rejetées par les syndicats, ajoutent à l'inquiétude. « Notre école, faisons-la ensemble », dit le slogan ministériel : apparemment, ensemble mais pas avec les professionnels que sont les enseignant-es, au service de la réussite de leurs élèves. Par ailleurs, la FSU demande la réintégration des lycées, généraux, technologiques et professionnels, dans la carte de l'éducation prioritaire, et une politique ambitieuse pour celle-ci, avec des moyens à la hauteur des besoins des établissements concentrant les difficultés.

Nous venons d'apprendre que le Conseil départemental pourrait ne pas être en mesure de tenir ses engagements en ce qui concerne le collège des Pins d'Alep et nous serons vigilants sur les solutions qui seront proposées aux personnels et élèves de cet établissement.

Enfin, Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Var, la formation des membres de notre instance est une priorité pour la FSU. C'est pourquoi, suite à la lecture de cette liminaire, nous sollicitons un vote pour avis sur le point suivant :

Avis : La FSSCT du Var demande que les formations des membres du Comité Social d'Administration et des Formations Spécialisées, prévues dans les textes réglementaires, soient mises en place avant l'été 2023.